

... et si Lons changeait d'ère ?



Lons, le 26 février 2008,

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité mon point de vue sur les propositions faites par votre association « Pau à vélo ».

Le diagnostic que nous avons fait de la situation à Lons est le suivant:

- ✓ dépendance à l'automobile, résultat d'une urbanisation, ni contrôlée, ni accompagnée,
- ✓ engorgement de la circulation routière dans l'agglomération,
- ✓ conséquences en terme de pollution (air, bruit, etc...) et également de santé publique,
- ✓ renchérissement du coût de l'énergie qui pèse sur les ménages les plus modestes,
- ✓ Impossibilité de se promener en sécurité et en famille, que ce soit à pieds, à bicyclette, ou a fortiori en fauteuil roulant, absence de pistes cyclables.

Face à cela, nous avons élaboré un programme pour les lonsoises et les lonsois, fruit d'un travail approfondi, consacré à analyser des documents de référence¹ à participer à des conférences et à rencontrer des habitants, des associations et des personnes qualifiées².

Nous avons examiné avec attention toutes vos propositions. Vous trouverez ci-après les nôtres en réponse

¹ Plan de Déplacement Urbain de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Plan de Déplacement du Pays du Grand Pau, Plan climat régional, Livre vert « vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine »

² Universitaire (IRSAM), techniciens de la communauté d'agglomération, président de la STAP, etc...

A l'attention de Monsieur Bruno CALINE
Président de l'association « Pau à Vélo »
La Pépinière, 6 avenue Robert Schuman
64 000 PAU

« Dialoguer

1. Nommer un délégué vélo au sein de chaque municipalité, supervisant la création du Schéma Directeur puis sa mise en œuvre et servant d'interlocuteur auprès du public
2. Consulter « Pau à vélo » sur tous les aménagements urbains »

Le premier pilier de notre programme s'intitule « **Lons et la démocratie de proximité** : pour que chaque citoyen soit associé au processus de décision, que le travail des élus soit évalué et que l'opposition municipale puisse jouer son rôle ».

Nous avons pour méthode de travail de **dialoguer et de décider** avec les lonsoises et les lonsois. Les citoyens, et les associations représentatives comme la votre, seront systématiquement consultés sur les projets urbains. Dès l'élection, nous nous engagerons dans une **Charte municipale des bonnes pratiques démocratiques et du respect des droits fondamentaux de tous à la discussion publique**.

D'autre part, un appel à candidature sera effectué afin de trouver un agent des services municipaux pratiquant régulièrement le vélo pour être l'interlocuteur privilégié des associations ou du public.

« Améliorer la sécurité des déplacements

3. Sécuriser les accès à vélo de tous les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), et sensibiliser les jeunes à l'usage du vélo pendant leur scolarité
4. Equiper tous les ronds points avec une piste ou bande circulaire
5. Augmenter le kilométrage des aménagements cyclables, en privilégiant où elles sont réalisables, des pistes cyclables
6. Réduire la vitesse en centre-ville et dans les quartiers résidentiels à 30km/h »

Le deuxième pilier de notre programme est de faire de « **Lons, une Eco-Cité** pour une urbanisation performante, pour la sécurité des déplacements et pour la promotion des énergies renouvelables ».

Aussi, nous relèverons le défi de **l'éco-mobilité** en aménageant des pistes cyclables, en élargissant les trottoirs ou en sécurisant les ronds points. Nous avons inscrit à notre programme qu'il faut :

- ✓ **Recenser les endroits dangereux** pour les cyclistes et les piétons, ce que nous avons commencé à faire (cf. photo ci-après),
- ✓ **Eliminer les points noirs** par des aménagements et une réglementation appropriés (y compris 'zone 30').

Mais, il existe des situations où la commune n'est pas maître d'ouvrage. Aussi, nous solliciterons l'Agence d'Urbanisme pour élaborer une **Charte de l'espace public**. Cette charte n'aura pas de valeur réglementaire. Mais, elle constituera un cadre de référence pour tout aménageur de l'espace public, comme la SEPA, le Conseil Général ou un lotisseur privé. L'objectif de cette charte est de promouvoir des règles techniques pour sécuriser et fluidifier la circulation des cyclistes, des piétons et des handicapés, pour toute nouvelle zone d'aménagement.

A titre d'exemplarité, nous avons aussi décidé que **la police municipale effectue des patrouilles pour partie à pied ou à bicyclette**.

« Mettre en cohérence les voies cyclables

7. Créer-relier des voies cyclables des centres-villes vers la périphérie de l'agglomération (centres commerciaux notamment)
8. Réaliser en 5 ans la partie de la Voie Verte des Gaves devant traverser l'agglomération
9. Créer en 2 ans un Schéma Directeur des aménagements cyclables dans chaque commune »

La problématique des déplacements est intercommunale par nature : 80% des habitants de la commune vont travailler en dehors de Lons. Il est prévu dans le Plan de Déplacement Urbain de la communauté d'agglomération de « **réaliser un réseau vélo d'agglomération** » pour un coût estimé à **4 millions €**. Cette décision n'a pas été suivie d'effet à ce jour. Dans le même esprit, il était prévu **d'aménager une voie verte le long du Gave**.

Nous veillerons à la réalisation de ces aménagements. Pour cela, les élus communautaires qui représenteront les lonsoises et les lonsois auront à cœur de maîtriser les projets prévus et ils demanderont à disposer rapidement d'un **calendrier et d'une proposition de montage juridique et financier de ces actions**. Il apparaît trop souvent une insuffisante maîtrise des processus au sein de l'agglomération, dont l'absentéisme des élus actuels de la ville de Lons est la cause.

D'autre part, nous définirons un projet de ville « **Horizon 2020** » en nous donnant les moyens d'une expertise architecturale et urbanistique, et en concertation avec les habitants. Ce projet de ville traitera de façon significative du volet relatif aux déplacements, en lien avec l'urbanisme, dans **une optique intermodale et de maillage des quartiers par des liaisons douces pour piétons et cyclistes**.

« Rendre l'usage du vélo plus simple

10. Généraliser les contre-sens cyclables

11. Autoriser l'accès des vélos sur les chemins piétons, éventuellement en les élargissant, sans mettre en place de dispositif rendant le passage à vélo difficile »

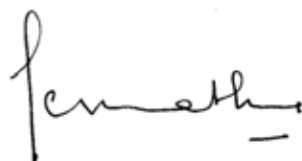
Des chemins piétons ne sont pas en effet accessibles de façon correcte pour les vélos. La voie Paris-Madrid est un bon exemple car des obstacles situés à intervalles réguliers empêchent d'avoir une circulation fluide en vélo. Nous recenserons ces endroits et appliquerons la **Charte de l'espace public**, mentionnée ci-dessus.

« Investir dans les déplacements cyclables

12. Consacrer 7% du budget voirie de la commune au développement et à l'entretien des voies cyclables et équipements destinés aux cyclistes. En effet à l'échelle de l'agglomération, environ 3% des déplacements se font à vélo, mais les équipements destinés aux cyclistes ont pris beaucoup de retard »

Je partage votre souhait de voir la politique d'investissement pour le vélo être dotée de moyens suffisants, donc accrus. Au cas par cas, chaque aménagement se verra doté des moyens financiers adéquats pour développer l'usage du vélo.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Jean-Claude MATHIEU

Tête de liste « ...et si Lons changeait d'ère ? »

www.lons2008.fr



Dimanche 17 février 2008 : l'équipe « ...et si Lons changeait d'ère ? » a commencé le travail de recensement des endroits dangereux pour les cyclistes à Lons.